



800 Le Conseil de l'Europe
millions d'Européens



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE



800 Le Conseil de l'Europe
millions d'Européens

Gardien des droits de l'homme,
de la démocratie et de l'État de droit





Le Conseil de l'Europe : gardien des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit

Le Conseil de l'Europe occupe une place unique sur la scène politique internationale. Doyenne des organisations internationales favorisant la coopération en Europe, elle s'y emploie en promouvant les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

Depuis sa création, le Conseil de l'Europe poursuit ses objectifs en évoluant constamment. Il a su réagir face aux grandes mutations qui ont bouleversé le paysage politique et social de l'Europe et aux nouveaux périls menaçant les droits de l'homme de la population européenne.

Le Conseil a été l'une des premières institutions internationales à ouvrir ses portes aux pays d'Europe orientale après la chute du mur de Berlin. Il s'est aussi saisi, avec de nouveaux traités, de problèmes contemporains tels que la cybercriminalité, la criminalité en matière de santé, le terrorisme international et la traite des êtres humains.

Aujourd'hui, le rôle du Conseil de l'Europe est plus que jamais primordial pour les libertés et les droits fondamentaux des centaines de millions de citoyens qui vivent dans ses 47 États membres.

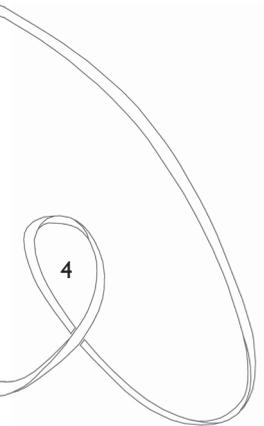
Ses initiatives pour promouvoir la cohésion sociale, la diversité culturelle et la citoyenneté démocratique, pour lutter contre le racisme et l'intolérance, pour favoriser le dialogue interculturel et pour trouver des solutions communes aux grands problèmes sont indispensables pour édifier une Europe stable, opérationnelle et soudée.

www.coe.int

Peine capitale

Le Conseil a réussi à faire de l'Europe la seule région du monde dont est bannie la peine de mort. L'abolition de la peine capitale est une condition préalable à l'adhésion au Conseil.

www.coe.int/deathpenalty





Droits de l'homme

La protection et la promotion des droits de l'homme sont depuis toujours au cœur de l'action du Conseil de l'Europe, qui s'appuie dans ce domaine sur la colonne porteuse qu'est la **Convention européenne des droits de l'homme**.

www.coe.int/convention

La Convention, instituée en 1950, consacre les droits à la vie, à la liberté, à la sécurité, à un procès équitable, à la vie familiale et à la liberté de conscience, de religion et d'expression.

Sa ratification est une condition préalable à l'adhésion au Conseil. La Convention est devenue un système paneuropéen de protection des droits de l'homme qui incarne sa capacité même à transmettre les valeurs de la civilisation et la croissance démocratique, mais aussi la mission normative de l'Organisation.

Protéger les droits de l'homme

Dans ce domaine, l'action du Conseil de l'Europe consiste principalement à assurer une protection cohérente des droits fondamentaux dans les 47 États membres de l'Organisation. La locomotive de ces activités est la **Cour européenne des droits de l'homme**.

www.echr.coe.int

Fondée en 1959, la Cour permet aux individus, aux groupes et aux gouvernements, quelle que soit leur nationalité, de se plaindre de violations présumées de la Convention. L'exécution des arrêts de la Cour est supervisée par le **Comité des Ministres**, organe décisionnaire du Conseil.

Comité des Ministres

Le Comité des Ministres est l'organe décisionnaire du Conseil de l'Europe (politique, activités et budget) ; il est composé des ministres des Affaires étrangères de tous les États membres ou de leurs représentants permanents à Strasbourg.

www.coe.int/cm

Parallèlement à la Cour, le **Comité européen pour la prévention de la torture** veille à ce que personne en Europe ne soit soumis à la torture ou à des traitements inhumains ou dégradants. Le Comité contrôle l'application de la **Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants**, adoptée en 1987.

www.cpt.coe.int

Promouvoir les droits de l'homme

La promotion des droits de l'homme est une responsabilité majeure du Conseil de l'Europe. Il veille à l'application effective des dispositions de la Convention, notamment le respect des normes, mais il défend aussi le traitement équitable et égalitaire

des citoyens, sensibilise l'opinion publique et forme des professionnels.

L'éventail des activités du Conseil l'aide à répondre à l'évolution constante des sociétés européennes et des systèmes juridiques internationaux.

Le Commissaire aux droits de l'homme joue un rôle clé dans le contrôle et l'évaluation de la protection et de la promotion des droits de l'homme dans les États membres. Dotée d'un large mandat, cette institution indépendante et non judiciaire, créée en 1999 pour promouvoir le respect des droits de l'homme et mieux les faire connaître, mène un dialogue intense avec les États membres sur des problèmes urgents.

www.coe.int/commissioner

Égalité, diversité et protection des personnes vulnérables

Le Conseil de l'Europe s'attache à protéger et à autonomiser les individus, les groupes et les communautés qui sont, de par leur statut social, vulnérables à la marginalisation, aux abus et à la discrimination.

Le Conseil pilote des programmes sur les droits des personnes handicapées et des personnes âgées. De même, la population rom d'Europe, encore marginalisée et dont les droits

fondamentaux continuent d'être violés, est, elle aussi, une cible de son action en faveur de l'intégration sociale et du respect des droits de l'homme.

« **Roms : promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme** » est un programme du Conseil de l'Europe qui a pour but de réfléchir aux indispensables politiques nationales globales sur les droits des Roms et d'associer les communautés roms à la rédaction et à la mise en œuvre de cette législation.

Deux initiatives viennent s'adosser à ce programme : le cursus de formation de médiateurs roms chargés de prodiguer des conseils juridiques et administratifs aux communautés roms et la Campagne **Dosta! Lutter contre les préjugés à l'égard des Roms**.

www.coe.int/roma

La **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** est un organe indépendant de l'Organisation, spécialisé dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. L'ECRI est composé d'experts, un pour chaque État membre.

L'ECRI publie régulièrement des enquêtes sur l'ampleur des phénomènes du racisme et de l'intolérance dans les États membres et dispense des conseils aux gouvernements pour les combattre. Elle maintient aussi le dialogue avec des représentants de la société civile.

www.coe.int/ecri

Les droits des minorités nationales sont protégés par la **Convention-cadre pour la protection des minorités nationales** et par la **Charte européenne des langues régionales et minoritaires**.

www.coe.int/minlang

Le **Groupe d'éminentes personnalités** se consacre à l'amélioration des relations entre les groupes ethniques et religieux d'Europe ; il publie des travaux sur la conjugaison de la diversité et de la liberté.

Le Conseil mène un combat résolu contre les menaces qui pèsent sur la dignité humaine, en particulier la traite des êtres humains et la violence à l'égard des femmes.

Le **GRETA** est le groupe qui contrôle la mise en œuvre de la **Convention européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains**, entrée en vigueur en 2008 ; il s'emploie à protéger les victimes de la traite, à sauvegarder leurs droits, et à poursuivre les trafiquants.

www.coe.int/trafficking

Le Conseil mène plusieurs combats : pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, et pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. La **Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard de femmes et la violence domestique**, qui date de 2011, est le premier traité spécialement voué à la protection des femmes contre toutes les formes de violence.

www.coe.int/stopviolence

Le programme **Construire une Europe pour et avec les enfants** défend les droits sociaux et juridiques des enfants ainsi que leurs droits à l'éducation et à la santé, et aide à élaborer des stratégies nationales en la matière.

www.coe.int/children

Garantir les droits sociaux

Parallèlement à la protection et à la promotion des droits civils et politiques, le Conseil de l'Europe est particulièrement attaché à la garantie des droits sociaux dans le cadre des droits de l'homme. Son mécanisme principal est la **Charte sociale européenne**, introduite en 1961 et révisée en 1996. Elle protège les droits dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la protection sociale et de la non-discrimination et aide à améliorer la vie quotidienne de millions de personnes.

www.coe.int/socialcharter

La **Convention européenne des droits de l'homme et de la biomédecine** garantit une pratique éthique de la biomédecine. Elle est secondée par la Conférence européenne des Comités nationaux d'éthique et par la Division de la bioéthique du Conseil de l'Europe qui est Partie à la Convention d'Oviedo de 1997 sur les droits de l'homme et la biomédecine.

www.coe.int/bioethics

Le **Groupe Pompidou**, groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants, est la figure de proue des organes du Conseil dans le domaine de la santé publique. Le groupe favorise la coopération entre les États membres dans la lutte contre la toxicomanie et le trafic des substances illicites ; il rassemble des responsables politiques, des chercheurs, des travailleurs sociaux, des ONG et des organisations internationales.

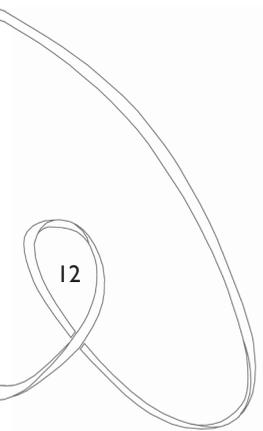
www.coe.int/pompidou

La **Direction européenne de la qualité des médicaments & soins de santé (DEQM)**, connue aussi sous le nom de **Pharmacopée**, est, elle aussi, un grand organe de santé publique. Elle garantit des normes de très haute qualité pour les médicaments à usage humain et vétérinaire, la transfusion sanguine et la transplantation d'organes. Les normes de la Pharmacopée sont reconnues comme une référence scientifique mondiale ; elle travaille en partenariat avec des instances, autorités et institutions régionales, nationales et internationales.

www.edqm.eu

Le Conseil de l'Europe participe activement à la lutte contre la contrefaçon des médicaments. **La Convention sur la contrefaçon des produits médicaux**, ou **Convention Médicrime**, adoptée par le Comité des Ministres le 8 décembre 2010, est le premier traité international à ériger en infraction pénale la fabrication, la fourniture et le trafic de produits médicaux contrefaits.

www.coe.int/medicrime





État de droit

La protection de l'État de droit et sa promotion sont l'un des grands axes du Conseil de l'Europe. Ses travaux dans ce domaine consistent à garantir la justice, renforcer l'État de droit, élaborer des normes communes et lutter contre les menaces pesant sur la prééminence du droit.

Pour atteindre ces objectifs dans ses 47 États membres, le Conseil met constamment en œuvre des programmes conçus pour contrôler, évaluer et améliorer les systèmes nationaux chargés de garantir l'État de droit.

www.conventions.coe.int/

www.coe.int/monitoring

Garantir la justice

Garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice est un objectif majeur pour le Conseil de l'Europe qui, pour ce faire, définit des normes, des mesures et des outils et soutient les instances professionnelles.

La **Commission européenne pour l'efficacité de la justice**, le **Conseil consultatif des juges européens** et le **Conseil consultatif des procureurs européens** sont ses principaux mécanismes dans ce domaine. Il encourage aussi activement les autorités nationales à appliquer ses normes en milieu carcéral et au sein des forces de police.

www.coe.int/CDPC

Renforcer l'État de droit

Le Conseil de l'Europe s'emploie à renforcer l'État de droit et à promouvoir la démocratie par le droit. Son fer de lance dans ce domaine est la **Commission de Venise**.

Créée en 1990, cette commission est un organe consultatif en matière constitutionnelle qui aide à définir des normes constitutionnelles communes et dispense des conseils juridiques sur différents sujets, tels que les institutions démocratiques, les élections et les droits des groupes minoritaires. Elle est composée d'experts indépendants spécialistes du droit constitutionnel et international et des sciences politiques.

www.venice.coe.int

Un autre volet du travail du Conseil dans le domaine de l'État de droit consiste à élaborer des normes communes et des politiques par le biais de diverses activités ; il est aussi dépositaire de conventions sur la coopération judiciaire contre la criminalité transnationale en Europe.

Lutter contre les périls qui menacent l'État de droit

Dans ce contexte, la lutte contre la corruption est une des missions fondamentales du Conseil de l'Europe dont l'activité dans ce domaine est pilotée par le **Groupe d'États contre la corruption (GRECO)**. Créé en 1999, le GRECO a pour tâche

d'améliorer la capacité des États membres à lutter contre la corruption. Il contrôle les politiques nationales dans ce domaine et pousse à introduire des réformes, le cas échéant.

www.coe.int/greco

Le Conseil combat la criminalité organisée et le terrorisme par le biais de **MONEYVAL**, chargé de veiller à ce que les États membres soient dotés de systèmes efficaces pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme depuis 1997, et de la **Convention européenne pour la prévention du terrorisme** qui définit les activités criminelles et harmonise l'extradition et l'assistance entre États membres. La Convention est le premier traité international à ériger en infractions pénales des activités telles que l'incitation, le recrutement et la formation au terrorisme.

www.coe.int/moneyval

Le Conseil s'emploie également à promouvoir la sécurité sur internet et à lutter contre la cybercriminalité par le biais de la **Convention de Budapest sur la cybercriminalité** et un autre projet. La Convention est le premier traité international concernant ce type d'infraction et sa mise en œuvre est contrôlée par le **Comité de la Convention sur la cybercriminalité**.

www.coe.int/cybercrime

La protection de la vie privée et des données à caractère personnel est, quant à elle, couverte par la **Convention pour la protection des individus au regard du traitement automatisé des données à caractère personnel**, adoptée en 1981 et seul traité international du genre, ainsi que par le **Dialogue pan-européen sur la gouvernance de l'Internet (EuroDIG)**, mis en œuvre en collaboration avec l'Union européenne et d'autres organisations.

www.coe.int/dataprotection



D é m o c r a t i e

La démocratie est le troisième pilier du Conseil de l'Europe qui fonde son action dans ce domaine sur la conviction qu'une gouvernance démocratique saine et sage est indispensable pour protéger les droits de l'homme et garantir l'État de droit.

Le Conseil aide à protéger et à promouvoir la démocratie et la culture démocratique à tous les niveaux de la société dans ses États membres, en fixant et en contrôlant des normes et en offrant une infrastructure permanente d'assistance active.

Démocratie parlementaire

La promotion de la démocratie parlementaire est un axe important des activités du Conseil de l'Europe, avec l'objectif prépondérant de renforcer les institutions démocratiques en favorisant le pluralisme politique, en promouvant le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, et en élargissant ses activités de suivi dans ses États membres.

C'est l'**Assemblée parlementaire** qui pilote les activités dans ce domaine et qui donne l'élan politique aux initiatives du Conseil. L'Assemblée est composée de parlementaires des 47 États membres et siège quatre fois par an. Son rôle est de débattre et de formuler des recommandations sur toute question relevant du champ d'activités du Conseil de l'Europe. Ce dernier s'attache aussi à soutenir des élections libres et équitables, fondements de la démocratie parlementaire.

Démocratie locale

Le Conseil de l'Europe encourage la démocratie locale qui est, pour l'Organisation, le fondement de tout système démocratique et une condition indispensable à la stabilité démocratique. Il s'appuie pour ce faire sur la **Charte européenne de l'autonomie locale** dont la mise en œuvre est supervisée par le **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**.

Le Congrès comprend des représentants politiques des collectivités territoriales de tous les États membres du Conseil de l'Europe. Il organise le dialogue politique, procède à des observations et favorise la coopération afin de cultiver la démocratie locale et régionale en Europe.

Le Conseil de l'Europe consacre une partie de ses activités à la promotion de la bonne gouvernance au niveau local. Il encourage également les collectivités locales et régionales à mettre en place des partenariats de part et d'autres des frontières, à moderniser leurs méthodes de travail, à respecter les normes de comportement éthique et à favoriser le dialogue avec les citoyens.

www.coe.int/congress

Promouvoir la gouvernance et la stabilité démocratique

Dans le domaine de la démocratie, le Conseil de l'Europe défend notamment la gouvernance et la stabilité démocratique,

en offrant entre autres une plateforme de coopération sur les questions de démocratie dans ses États membres.

Le Conseil veille à défendre la démocratie dans les situations de post-conflits ou de conflits gelés où la stabilité démocratique est menacée, et son réseau d'écoles de sciences politiques contribue à la promotion d'une gouvernance démocratique durable.

L'Organisation s'emploie à préserver, développer et revitaliser la démocratie par la protection de médias libres, indépendants et pluralistes et l'accès à un internet ouvert, universel et sûr.

Dans le cadre de son action en faveur de la démocratie, le Conseil développe la participation des organisations internationales et nationales non gouvernementales grâce à l'outil essentiel qu'est la **Conférence des organisations internationales non gouvernementales**.

www.coe.int/ingo

Celle-ci, composée de délégués d'organisations internationales non gouvernementales, est un lien vivant entre les responsables politiques et les citoyens ordinaires et aide à ce que la voix de la société civile soit entendue au Conseil.

Le Conseil renforce la future classe dirigeante politique, économique, sociale et culturelle dans les pays en transition en aidant un réseau de seize **écoles de sciences politiques**. Celles-ci organisent des séminaires et des conférences sur l'intégration européenne, la mondialisation, la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit.

Le **Forum pour l'avenir de la démocratie** rassemble à haut niveau des représentants des gouvernements, des parlements, des collectivités territoriales et de la société civile dans le but de renforcer la démocratie, les libertés politiques et la participation des citoyens aux processus démocratiques.

www.coe.int/democracy

La **Banque de développement du Conseil de l'Europe** joue un rôle clé pour promouvoir la cohésion et la durabilité sociales dans les sociétés européennes ; c'est aussi l'une des premières institutions financières créées en Europe.

www.coebank.org

Le **Centre Nord-Sud** travaille à tirer le dialogue interculturel vers le haut. Créé à Lisbonne en 1990, le centre sensibilise l'opinion publique à l'interdépendance globale et promeut l'adoption de politiques fondées sur la solidarité et épousant les objectifs du Conseil.

www.nscentre.org

La protection de la diversité culturelle, du patrimoine et du paysage est une autre activité importante du Conseil de l'Europe. Parmi les principaux organes du Conseil, **Eurimages** défend la coproduction, la distribution, la numérisation et la représentation des œuvres cinématographiques européennes ; c'est la première instance du genre à avoir été mise en place en Europe. N'oublions pas non plus l'**Observatoire européen d'audiovisuel** chargé de promouvoir le développement des industries cinématographiques et télévisuelles européennes.

www.coe.int/eurimages

www.obs.coe.int

La **Convention de Berne** pilote les activités du Conseil dans le domaine de la protection de la sauvegarde des espèces animales rares ou menacées, ainsi que la diversité naturelle.

www.coe.int/bernconvention

L'**Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)** favorise la coopération dans le domaine des catastrophes naturelles et technologiques. Créé en 1987, il axe son action sur la prévention de ces événements et l'atténuation de leur impact sur les populations, le patrimoine et l'environnement.

www.coe.int/eur-opa

Construire un avenir démocratique

Le Conseil a les yeux tournés vers l'avenir de la démocratie et son essor. Il développe l'enseignement et l'apprentissage des langues pour favoriser la communication et la coopération au moyen de son **Centre européen des langues vivantes** à Graz (Autriche).

www.ecml.at

Créé en 1994 et dirigé par des équipes internationales d'experts, le Centre est une institution unique spécialisée dans les projets internationaux d'enseignement des langues auxquels sont surtout associés des formateurs d'enseignants et des chercheurs.

Le Centre, en collaboration avec le **European Wergeland Centre**, participe aussi au programme **Education pour des sociétés démocratiques durables**, qui vise à promouvoir les normes et les valeurs de l'Organisation par des pratiques et des politiques éducatives.

www.coe.int/education

La **Convention culturelle européenne**, adoptée en 1954, encourage et protège la diversité culturelle dans toute l'Europe. Elle incite à la reconnaissance des nombreuses identités nationales qui forment le patrimoine culturel commun de l'Europe, en s'attachant particulièrement aux langues, à l'histoire et à la société. Parmi ses initiatives, citons les Journées européennes du patrimoine, la Journée européenne des langues et le Programme Education à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme.

www.coe.int/culture

Le Conseil favorise le partenariat et la citoyenneté chez les jeunes par l'intermédiaire de ses **Centres européens de la jeunesse** de **Strasbourg** et de **Budapest**, la **Fondation européenne de la jeunesse** et le programme **Carte Jeunes**. Il met l'accent sur la citoyenneté et la participation démocratiques, l'éducation aux droits de l'homme, l'intégration sociale des jeunes et leur accès aux droits sociaux.

www.coe.int/youthcentres

www.youth-partnership.net

Le Conseil travaille à promouvoir l'équité dans un sport sans dopage et sans violence grâce à son **Accord partiel élargi sur le sport (APES)**, qui fixe des normes internationales et développe un cadre paneuropéen de coopération.

www.coe.int/epas



Le Conseil de l'Europe sur la scène internationale

Si, depuis 1945, d'autres institutions sont venues compléter la mission du Conseil de l'Europe, celui-ci garde une place unique dans le paysage politique international.

Différent de ses pairs, il en partage cependant nombre des valeurs et objectifs et coopère avec eux dans de nombreux domaines, en particulier ceux des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie.

Le Conseil de l'Europe est une instance distincte de l'**Union européenne (UE)**, qui compte 27 États membres. Depuis quinze ans, le Conseil et l'UE mettent en œuvre conjointement de nombreux programmes. Aucun pays n'a jamais adhéré à l'Union européenne sans avoir été d'abord membre du Conseil.

Le Conseil coopère avec l'**Organisation des Nations Unies** sur un large éventail de questions, dont la promotion et la protection des droits de l'enfant, la prévention de la violence à l'égard des femmes et la torture, ainsi qu'avec l'**Organisation pour la sécurité et la coopération de l'Europe** en matière notamment de prévention du terrorisme, de traite des êtres humains et de protection des minorités nationales.

www.coe.int

www.europa.eu

www.un.org

www.osce.org

Organisations internationales d'Europe : semblables mais différentes

Le Conseil de l'Europe est une organisation internationale vouée à la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.

Le Conseil de l'Union européenne est le principal organe décisionnaire de l'Union européenne, composé des ministres des États membres.

La Commission européenne est le bras exécutif de l'Union européenne. Elle veille à la bonne mise en œuvre des traités.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est la force motrice politique qui anime de nombreuses initiatives du Conseil de l'Europe.

Le Parlement européen est l'organe parlementaire de l'Union européenne ; il est constitué de députés issus des 27 États membres.

La Cour européenne des droits de l'homme est chargée d'assurer le respect de la Convention européenne des droits de l'homme.

La Cour de Justice des communautés européennes est chargée de veiller au respect du droit communautaire.

La Cour internationale de justice est l'organe judiciaire des Nations Unies. Elle siège à La Haye, aux Pays-Bas.

La Convention européenne des droits de l'homme est le traité qui garantit le respect des libertés et des droits fondamentaux.

La Déclaration universelle des droits de l'homme est le texte adopté par les Nations Unies pour renforcer la protection des droits de l'homme au niveau international.

La Charte des droits fondamentaux est le texte de l'Union européenne sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales ; elle a été adoptée en 2000.

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne est un organisme de l'Union européenne dont le siège est à Vienne ; elle a été créée en 2007.

Liste des membres et années d'adhésion

Albanie (1995), Andorre (1994), Arménie (2001), Autriche (1956), Azerbaïdjan (2001), Belgique (1949), Bosnie–Herzégovine (2002), Bulgarie (1992), Croatie (1996), Chypre (1961), République tchèque (1993), Danemark (1949), Estonie (1993), Finlande (1989), France (1949), Géorgie (1999), Allemagne (1950), Grèce (1949), Hongrie (1990), Islande (1950), Irlande (1949), Italie (1949), Lettonie (1995), Liechtenstein (1978), Lituanie (1993), Luxembourg (1949), Malte (1965), Moldova (1995), Monaco (2004), Monténégro (2007), Pays-Bas (1949), Norvège (1949), Pologne (1991), Portugal (1976), Roumanie (1993), Fédération de Russie (1996), Saint-Marin (1988), Serbie (2003), Slovaquie (1993), Slovénie (1993), Espagne (1977), Suède (1949), Suisse (1963), « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (1995), Turquie (1949), Ukraine (1995), Royaume-Uni (1949).

État candidat à l'adhésion : Bélarus (1993)

États observateurs auprès du Conseil de l'Europe

Canada, Saint-Siège, Japon, Mexique et États-Unis d'Amérique

Nos symboles

Les symboles du Conseil de l'Europe sont son drapeau, son hymne et son logo. Le **drapeau européen**, avec ses 12 étoiles qui forment un cercle doré sur fond bleu vif, est l'un des plus célèbres au monde. Non moins illustre, l'**hymne européen** reprend le prélude de l'« Ode à la joie » de la 9e Symphonie de Beethoven.

Ces symboles d'unité, adoptés par le Conseil de l'Europe respectivement en 1955 et en 1972, ont été repris par l'Union européenne en 1986 et constituent aujourd'hui les emblèmes d'une identité européenne commune. Le logo en forme de E qui encadre le motif européen avec les 12 étoiles est la marque distinctive du Conseil de l'Europe qui l'a adoptée lors de son 50e anniversaire en 1999.

Si le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont un drapeau et un hymne communs, leurs rôles, leurs fonctions et leurs buts sont bien distincts.

www.coe.int/aboutcoe

Le Secrétaire Général et le Secrétariat

Elu par l'Assemblée parlementaire pour un mandat de cinq ans, le **Secrétaire Général** est à la tête du Secrétariat du Conseil de l'Europe. Le Secrétaire Général actuel est le Norvégien Thorbjørn Jagland.

www.coe.int/secretarygeneral

Le **Secrétariat** est l'organe administratif du Conseil de l'Europe. Il assure le bon fonctionnement des différents bureaux de l'Organisation et veille à ce que ceux-ci s'acquittent de leurs missions ; il met également en œuvre la politique interne.

Notre budget

Le Conseil de l'Europe est financé par les États membres, proportionnellement à leur population et leur richesse. Le budget ordinaire de 2012 s'élève à 240 million d'euros.

www.coe.int/memberstates

Qu'est-ce qu'une convention ?

Une **convention** est un ensemble de lois élaborées à l'issue d'un processus de débats et d'accords. Une fois une convention adoptée, les États membres peuvent la signer ; elle passe ensuite devant les parlements nationaux qui décident ou non de la ratifier. Si elle est adoptée, les dispositions et règles qu'elle comprend deviennent partie intégrante du droit interne. Le Conseil contrôle la mise en œuvre et l'application des conventions.

Qu'est-ce qu'un accord partiel ?

L'**accord partiel** est un cadre qui permet à certains États membres du Conseil de l'Europe de travailler ensemble pour poursuivre des objectifs communs qui ne sont pas nécessairement intéressants ou acceptables pour tous les pays. Seuls les États membres qui ont adhéré à ces accords contribuent à leur financement et à leur développement.

Les principales Conventions

- 1950 Convention européenne des droits de l'homme
- 1954 Convention culturelle européenne
- 1961 Charte sociale européenne
- 1964 Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne
- 1969 Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique
- 1977 Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant
- 1977 Convention européenne pour la répression du terrorisme
- 1979 Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
- 1980 Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière
- 1981 Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personne
- 1985 Charte européenne de l'autonomie locale
- 1987 Convention européenne pour la prévention de la torture
- 1989 Convention contre le dopage
- 1992 Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
- 1995 Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
- 1996 Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants
- 1997 Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et la biomédecine
- 2000 Convention européenne du paysage
- 2001 Convention sur la cybercriminalité
- 2005 Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains
- 2007 Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels
- 2011 Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- 2011 Convention MEDICRIME

Les principaux Accords Partiels

- 1956** Banque de Développement du Conseil de l'Europe
- 1964** Convention relative à l'élaboration d'une Pharmacopée européenne
- 1977** Carte européenne pour grands handicapés
- 1980** Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou)
- 1987** Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (EUR-OPA)
- 1988** Fonds européens de soutien à la coproduction et à la diffusion des oeuvres de création cinématographiques et audiovisuelles "Eurimages"
- 1989** Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)
- 1990** Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)
- 1991** Accord Partiel sur la Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes
- 1992** Observatoire européen de l'audiovisuel
- 1994** Centre européen pour les langues vivantes (centre Graz)
- 1999** Groupe d'États contre la corruption (GRECO)
- 2007** Accord partiel élargi sur le sport (APES)
- 2011** Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels

www.coe.int/partialagreements

Pour un savoir plus..... www.coe.int

Découvrez toutes les activités du Conseil de l'Europe sur son [site web](http://www.coe.int).

Les Éditions du Conseil de l'Europe sont l'éditeur officiel de l'Organisation et proposent un grand choix de livres et produits électroniques sur tous les sujets liés à ses activités. Une salle de lecture virtuelle permet de télécharger ou de visualiser des extraits d'ouvrages ainsi que des critiques ou articles de presse.

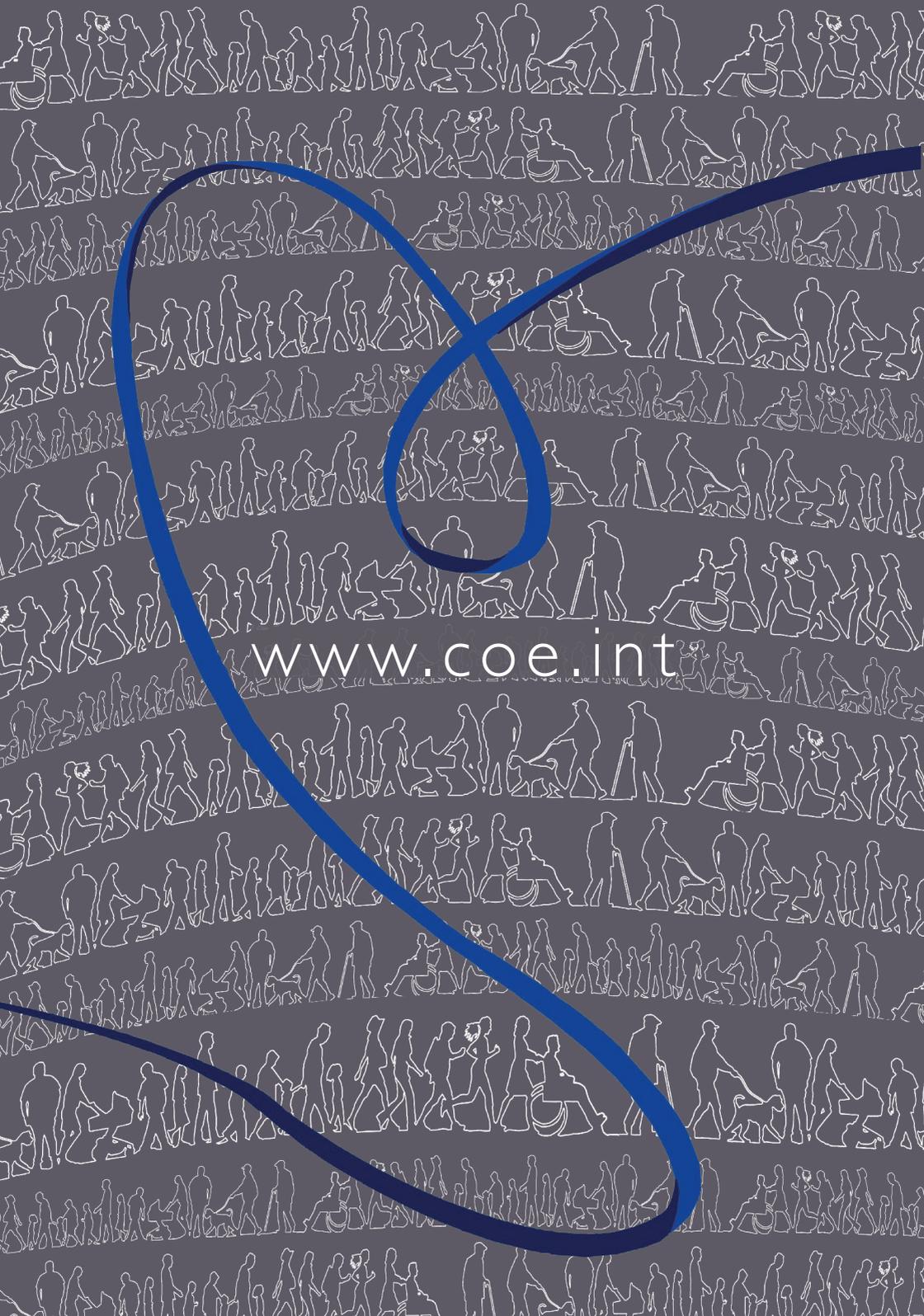
Visitez notre site web et commandez nos ouvrages en ligne : <http://book.coe.int>

Rédaction : Division des Relations publiques et de l'Identité commune,
Direction de la Communication, Conseil de l'Europe

Design et mise en page : Barbara Brink - www.barbara-brink.com

Réalisation : Service de la Production des Documents et Publications

© Conseil de l'Europe : janvier 2012



www.coe.int